

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires, soins orthodontiques, extractions multiples, parodontologie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Reéducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducation.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de maladie

N° W19 540059

W19 30862
☒ Optique

☐ Maladie ☐ Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **3351**

Société : **RAM**

☒ Actif

☐ Pensionnaire

☐ Autre

Nom & Prénom : **JALAL Abd elhakim**

Date de naissance : **01/10/60**

Adresse : **Boucheville Mess n°55 Casablanca**

Tel : **0673730831**

Total des frais engagés : **400 + 108 + 1900**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **12/06/2020**

Nom et prénom du malade : **JALAL ZAKARIA**

Age : **20a**

Lien de parenté :

☐ Lui-même

☐ Conjoint

☐ Enfant

Nature de la maladie : **affection oculaire**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, j'ai pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **Casablanca**

Le : **12/06/20**

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médicir attestant le Bonhonoraires des Actes
12.06.80	2+50		400,	Dr. Mohamed Mikou OPHTALMOLOGISTE Al Moudjahid 2ème étage, N° 18 78-07577 30 26 20-65400

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Menar Sénhadj Mouna Derb el Mitr N° 9 Rue 1 Derb Boucheboul Casablanca	19/06/80	29.800
ICE 000457500000062		

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Optique Al Houda Bd Kouds Isara II N° 23 Ain Chock Casablanca *OPTICIEN OPTIMETRISTE*	17/06/80					3300,00

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

SOINS DENTAIRES

SOINS DENTAIRES	Traçées des Soins	CENT TRAVAUX
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCEFFICIENT MASTICATOIRE D — G B [Creation, remont, adjonction]	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

AL HORRIA OP

Ain Chock, Bd Al Qods,
Inara 2 N° 23
Casablanca



بصريات الحرية

عين الشق، شارع القدس
إنارة 2 رقم 23
الدار البيضاء

N° 004543

Docteur : Mohammed M. Kou

Mr. : JALAL FAKHIA

Nomenclature :

Montures :

VL optique

700,00

VP

Type de verres :

Optique
AN

* VISION DE LOIN :

OD : Axe : 170° Cyl : -1,00 Sph : +3,75 13,00

OG : Axe : 180° Cyl : -0,75 Sph : +3,75 13,00,00

* VISION DE PRES :

OD : Axe : Cyl : Sph :

OG : Axe : Cyl : Sph :

Add :

= 3300,00

Total : Trois mille trois cent

Date : 17/06/2020

Centre des maladies & Chirurgie des yeux



مركز الأمراض
وجراحة العيون

Docteur Mohammed Mikou
Ophtalmologiste

الدكتور محمد ميكو
اختصاصي في الطب وجراحة العيون

Diplômé de Chirurgie de la Cataracte (Phako)
et la Chirurgie réfractive (PKR/Femto lasik/ICL)
de l'Université Victor Segalen de Bordeaux

حاصل على شهادة في جراحة الجلالة بالليزر

و تقويم البصر من جامعة فكتور سيكالان في بوردو

Chirurgie des voies lacrymales

جراحة مسالك الدموع

Examen de la rétine/Rétinographie/Angiographie

فحص شبكية العين - تصوير الشبكية - تصوير الأوعية

OCT / Laser (ARGON multispot / YAG)

الليزر متعدد الإشعاع

Membre de la Société française d'Ophtalmologie

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

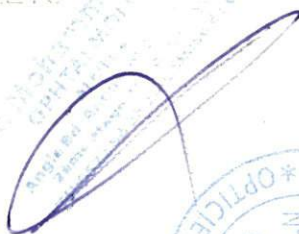
Casablanca le, 12/06/2020

JALAL Zakaria

Oeil Droit : (170° -1.00) + 3,75

Oeil Gauche : (180° -2.75) + 3,75

VERRES BLANCS ANTIREFLETS



Centre des maladies & Chirurgie des yeux



يون

NAABAK 4,9%
Collyre 10 ml - PPV / 84,00 DH

6 118001 101184

Distribué par COOPER PHARMA - 41, rue Mohamed Diouri,
Casablanca - Pharmacien Responsable : Mme Amina DAOUDI

Docteur Mohammed Mikou
Ophthalmologiste

Diplômé de Chirurgie de la Cataracte (Phako)
et la Chirurgie réfractive (PKR/Femto lasik/ICL)
de l'Université Victor Segalen de Bordeaux

Chirurgie des voies lacrymales

Examen de la rétine/Rétinographie/Angiographie

OCT / Laser (ARGON multispot / YAG)

Membre de la Société française d'Ophthalmologie

FRAKIDEX *
Collyre 10ml
ZENITH PHARMA
PPV : 24,00 DHS
AMM n°218/16 DMP/21NRQ

LOT: 4826
Date d'expiration: 03-2019
Date de fabrication: 03-2021

24,60

و تقويم البصر من جامعة فكتور سيكالان في بوردو

جراحة مسالك الدموع

فحص شبكية العين - تصوير الشبكية - تصوير الاوعية

اللايزر متعدد الاشعاع

عضو بالجمعية الفرنسية لطب العيون

Casablanca le, 12/03/2020

JALAL Zakaria

84,60

- FRAKIDEX COLLYRE (Framyxoline, Doximolone)
1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 8 jours

84,00

- NAABAK 10ml COLLYRE (N-acetylaspartylglu)
1 goutte, 3 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 15 jours

108,60

PHARMACIE MENARA
Dr. Mikou
24 rue Mohamed VI - 9 Rue I
Dahb Bouloukh (Casablanca)
Tél: 05 22 86 28 20

Dr. Mohammed Mikou
Ophthalmologiste
24 rue Mohamed VI - 9 Rue I
Dahb Bouloukh (Casablanca)
Tél: 05 22 86 28 20